

# POUR TOUS LES ENFANTS, SANS EXCEPTION

## Investir dans les premières années

L'UNICEF est un donateur important dans le secteur du développement de la petite enfance. Reconnu comme l'un des « champions » du don, l'UNICEF encourage l'émergence d'un agenda politique international pour un développement inclusif de la petite enfance (DPE) avec un **accent important sur les enfants les plus désavantagés**. Le plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021<sup>1</sup> vise à obtenir des résultats chez les enfants et jeunes les plus désavantagés. Pour ce faire, l'UNICEF a établi cinq groupes d'objectifs recouvrant le cycle de vie d'un enfant, du soin prénatal et de bas âge jusqu'à l'enfance et l'adolescence.<sup>A</sup> Ces objectifs donnent la **priorité aux enfants les plus désavantagés**.

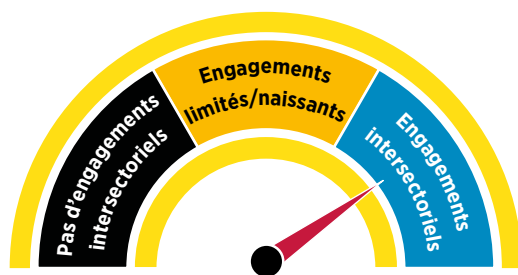
Une évaluation de 10 donateurs a montré qu'en 2017, l'UNICEF était :

la **1<sup>ère</sup>** contribution la plus importante au **Développement de la petite enfance (DPE)**, par rapport au portefeuille global de l'Aide Publique au Développement (APD) (soit 41 % de l'APD destiné au DPE).<sup>B</sup>

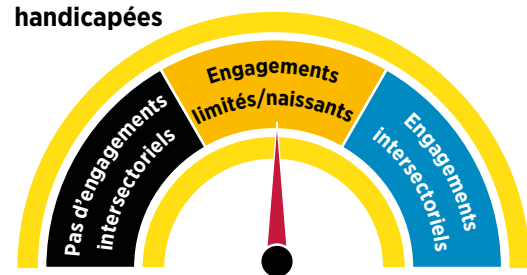
le **1<sup>er</sup>** contributeur en termes de part de l'aide à **l'éducation allouée à l'éducation préscolaire/préprimaire** (soit 8,29 % de l'aide à l'éducation allouée au préscolaire).<sup>C</sup>

le **9<sup>ème</sup>** contributeur en termes de **quantité d'aides destinées à l'éducation versées à l'éducation préscolaire/préprimaire**.<sup>B</sup>

### Engagement stratégique envers le développement de la petite enfance



### Engagements de financement de l'éducation préscolaire incluant les personnes handicapées



L'inclusion des handicaps est une dimension majeure du programme d'égalité de l'UNICEF : l'égalité pour les enfants est à la fois un objectif distinct et une priorité transversale. L'agence estime que la protection des droits des enfants handicapés fait partie intégrante de son travail et, depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) des Nations Unies<sup>2</sup> et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD)<sup>3</sup>, cet aspect du travail de l'UNICEF a gagné en importance.

<sup>A</sup> Ces cinq groupes d'objectifs sont : chaque enfant survit et s'épanouit, chaque enfant apprend, chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation, chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre, chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie.

<sup>B</sup> Le tableau comparatifs des dépenses des donateurs pour le DPE peut être consulté dans le rapport global correspondant.

<sup>C</sup> Dans ce rapport, deux aspects ont été examinés pour comparer l'aide allouée à l'éducation préscolaire par différents donateurs. Premièrement, le montant total (montant quantitatif) alloué à l'aide à l'éducation préscolaire, et deuxièmement, en vue de mesurer « l'effort » du donateur, les auteurs de ce rapport ont comparé le ratio des aides allouées au secteur de l'éducation préscolaire par rapport aux aides totales versées au secteur de l'éducation. Le tableau comparatif peut être consulté dans le rapport global correspondant.

## Développement intégré et inclusif de la petite enfance

L'UNICEF est à la première place parmi les donateurs évalués dans cette étude en termes de dépenses consacrées au DPE dans les différents secteurs de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'assainissement. En 2017, l'UNICEF a alloué une grande partie (40 %) du total de ses aides à des secteurs susceptibles de soutenir le DPE. Ce pourcentage est nettement plus élevé que chez les autres donateurs.

Cela reflète notamment la mission de l'UNICEF en tant qu'agence dédiée aux enfants, mais aussi la priorité donnée au DPE dans la stratégie de l'UNICEF. La stratégie globale de l'UNICEF identifie le DPE comme un thème transversal et définit des objectifs spécifiques et des résultats mesurables dans ses objectifs généraux (voir encadré 1). Parmi les donateurs évalués pour ce rapport, l'UNICEF est le seul organisme ayant pris des engagements spécifiques et mesurables envers la programmation DPE multisectorielle comme partie intégrante de sa stratégie globale.

**En plus des engagements stratégiques de l'UNICEF, l'agence a développé une approche de programme globale.** Cette approche est énoncée dans l'Orientation des programmes de l'UNICEF relatifs au développement de la petite enfance<sup>4</sup>, 2017. Le but de ce document d'orientation est de fournir un cadre pour exprimer la vision de l'agence, des objectifs et indicateurs correspondants et en lien avec les engagements faits en

### Encadré 1 Objectifs spécifiques de développement de la petite enfance pour lesquelles l'UNICEF se tient responsable entre 2018 et 2021<sup>1</sup>

**Objectif 1.** Chaque enfant survit et s'épanouit. Chaque enfant a le droit de grandir en bonne santé. Pourtant, la pauvreté, l'environnement, la malnutrition, des soins inaccessibles ou inappropriés, la santé maternelle et des pratiques de nutrition inadaptées empêchent des millions d'enfants de survivre et de s'épanouir.

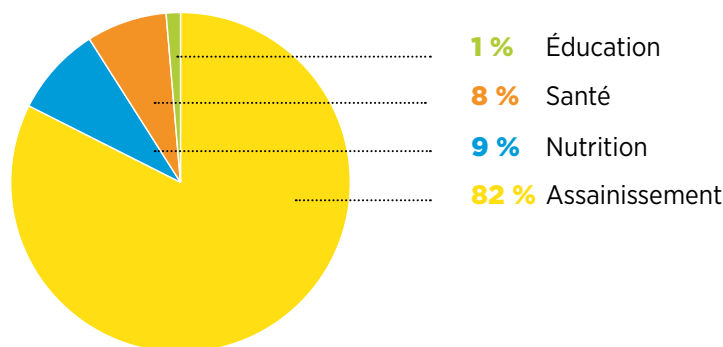
Les résultats prévus pour 2021 sont notamment : 80 pays auront adopté à grande échelle des programmes de DPE mettant en avant des activités d'éveil et des soins attentifs, contre neuf.

**Objectif 2.** Chaque enfant apprend. Chaque enfant a le droit de recevoir une éducation et de bénéficier de possibilités d'apprentissage de qualité, de la petite enfance à l'adolescence.

Les résultats prévus pour 2021 sont notamment :

- 60 millions d'enfants déscolarisés auront accès à l'éducation préscolaire, primaire ou secondaire, contre 10 millions.
- 93 millions de filles et de garçons auront reçu des ressources pédagogiques individuelles pour le primaire et le secondaire ou l'apprentissage préscolaire, contre 15,7 millions.

**FIGURE 1 Répartition de l'APD pour le développement de la petite enfance sur différents secteurs du DPE. Versements en 2017 en dollars US constants, sur la base des chiffres du DAC**



Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Consulté en mai 2019

faveur du DPE dans le plan stratégique de l'UNICEF. Il identifie des programmes d'intervention multisectoriels et fondés sur des données factuelles, des plateformes programmatiques de fourniture, des contributions aux objectifs sectoriels, des stratégies de mise en œuvre et des dispositions organisationnelles.

Dans ses buts et objectifs, l'orientation de l'UNICEF mentionne également spécifiquement les enfants handicapés. **L'UNICEF est le seul organisme donateur, parmi ceux évalués, ayant des lignes directrices claires pour l'inclusion des enfants vivant avec un handicap dans la programmation DPE multisectorielle.**

#### Aide à l'éducation préscolaire et préprimaire

Le plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 énonce que « chaque enfant a le droit de recevoir une éducation et de bénéficier de possibilités d'apprentissage de qualité, de la petite enfance à l'adolescence ».1 Par conséquent, l'un de leurs cinq objectifs est consacré à l'éducation dans son ensemble et engage l'UNICEF à soutenir la petite enfance dans ce cadre.

**Avec plus de 8 %, l'UNICEF a consacré de loin la part la plus élevée de son budget éducation à l'éducation préscolaire en 2017.** En raison de la priorisation élevée de l'éducation préscolaire par l'UNICEF, l'organisme arrive en tête des donateurs évalués dans cette étude pour ses « efforts ».

**De plus, l'évaluation des projets de l'UNICEF menée dans cette étude a montré que son portefeuille était le plus large et celui ayant la plus grande portée (parmi les donateurs analysés dans cette étude), ainsi que des traits caractéristiques importants d'une amplification des fonds alloués à l'éducation préscolaire équitable et inclusive.** Une analyse détaillée des projets considérés comme liés à la petite enfance dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC) du Comité de l'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour la période de 2012-2017 témoigne des « efforts » de grande ampleur de l'UNICEF dans ces domaines<sup>5</sup> et a révélé :

- un large soutien rattaché à la catégorie éducation et protection de la petite enfance,
- un accent clair mis sur les rapprochements multisectoriels (par ex. combiner les DPE intersectoriels),

- une attention importante portée aux approches inclusives et/ou un accent sur le handicap, avec une classification explicite montrant des approches inclusives dans ces programmes,
- un appui aux efforts réalisés par les gouvernements pour intensifier les programmes et financements de l'éducation préscolaire,
- un soutien à l'éducation préscolaire à travers des programmes d'éducation parentale et liés aux jeux, ainsi que
- l'intégration d'approches communautaires à ses programmes.

Enfin, l'UNICEF a joué un rôle moteur dans la mise au point de méthodes permettant à la communauté mondiale de mesurer l'Objectif de développement durable (ODD) 4.2.1 et a fait preuve de leadership dans ses propres programmes.

#### Santé, nutrition et assainissement

**La grande majorité des dépenses de l'UNICEF pour le DPE se concentre dans le secteur de la santé, suivi par la nutrition, l'assainissement et l'éducation.** Cela reflète un portefeuille important consacré aux dépenses de santé. On relève notamment une attention notable portée aux services de la santé maternelle et infantile. L'analyse de l'APD effectuée pour cette étude sur quatre domaines de la petite enfance (santé, nutrition, assainissement et éducation) n'est cependant qu'un aperçu des dépenses de 2017. En conséquence, il est possible qu'elle ne reflète pas les nouvelles priorités depuis la publication de la stratégie en 2018.

Le premier objectif du plan stratégique de l'UNICEF positionne les dépenses de l'organisme dans la santé et la nutrition dans la tranche d'âge de la petite enfance. Cet objectif est également aligné sur le Cadre de soins attentionnés, un cadre développé par l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF et le Groupe de la Banque Mondiale pour aider les enfants à survivre et s'épanouir et transformer la santé et le potentiel humain.<sup>5</sup>

L'orientation des programmes DPE pour ce domaine – notamment le soin pour le développement et le programme pour les 1000 premiers jours de la vie – prête une grande attention aux interventions de santé et de

<sup>5</sup> Em 2018, a UNICEF reportou que tinha subido para 131 países.

nutrition visant à soutenir la survie et l'épanouissement de l'enfant. Cela est principalement assuré à travers le système de santé, entre autres par les agents de santé communautaires, les médecins, les infirmières et les nutritionnistes. L'orientation apporte aux professionnels de la santé des instructions claires pour assurer que les aménagements permettant de prendre en compte l'identification et le soin des jeunes enfants handicapés soient bien compris.

De plus, ces travaux visent clairement à cibler les enfants handicapés et/ou présentant un risque de retard. Par exemple, les outils d'identification précoce et d'évaluation aidant à identifier les enfants avec des retards de développement et les enfants handicapés jouent un rôle majeur dans sa programmation du DPE. La référence explicite de l'UNICEF à la fourniture de DPE dans la santé fait que cet organisme dépasse largement les autres donateurs dans ce domaine.

**En outre, l'évaluation des programmes de santé a révélé que l'UNICEF investit dans les services de santé DPE incluant les handicaps.** Sept pays ont fait mention de professionnels de santé spécialement formés dans des compétences permettant d'identifier et de soutenir les enfants handicapés en 2018. Ces pays ainsi que quatre autres ont travaillé avec des prestataires de services d'interventions DPE. Ces interventions se concentrent sur les soins de santé primaires en tant que plateforme centrale pour identifier les enfants avec des retards de développement et des handicaps pour qu'ils puissent alors être retenus pour une intervention précoce et mis en relation avec des services DPE inclusifs ainsi que d'autres types de services. L'UNICEF soutient également les efforts déployés par les pays pour améliorer l'accessibilité aux installations DPE ainsi que la capacité de ces installations à répondre aux besoins des enfants handicapés, par exemple à travers des formations, du nouveau matériel pédagogique, des constructions ou la



sensibilisation. Aux Philippines, par exemple, le soutien de l'UNICEF a permis l'amélioration du système en termes de prévention, d'identification précoce, l'orientation et l'intervention pour les retards de développement et les handicaps dans la petite enfance.<sup>E</sup>

**En 2018, une nouvelle initiative de l'UNICEF visant à couvrir les besoins des jeunes enfants présentant des retards de développement et des handicaps a également été lancée dans le domaine de la santé. Cette initiative promeut une double approche de**

**l'inclusion.**<sup>G,F</sup> Premièrement, il s'agit de rendre les services de DPE existants, dont les services de santé, adaptés et accessibles aux enfants présentant des retards de développement et des handicaps. Deuxièmement, l'initiative vise à répondre aux besoins spécifiques des enfants présentant des retards de développement et des handicaps. Ce nouveau modèle reposant sur une approche universelle promouvant la stimulation précoce et les soins attentifs sera testé en Bulgarie, au Pérou et en Ouganda en 2019.

<sup>E</sup> Communication personnelle, UNICEF, juin 2019

<sup>F</sup> La double approche de l'inclusion des enfants à l'enseignement ordinaire est une approche répondant aux besoins individuels des enfants handicapés tout en s'attaquant aux obstacles sociétaux, environnementaux, économiques et politiques à l'éducation.



## Conclusions

L'UNICEF joue un rôle moteur dans le développement et la conduite de discussions politiques sur le DPE, comme le révèlent ses propres programmes multisectoriels de DPE. Comme le dit l'UNICEF : « En tant qu'organisme multisectoriel ayant une portée mondiale et une expérience de longue date dans le domaine du DPE, l'UNICEF est particulièrement bien placé pour traduire les nouvelles données scientifiques en programmes novateurs, et mettre sur pied des partenariats propres à offrir des résultats concrets en faveur des jeunes enfants. »<sup>4</sup>

L'UNICEF a un rôle vital à jouer pour montrer la voie aux autres donateurs à travers des contributions plus importantes : le genre de financement qui sera nécessaire pour intensifier le DPE. En soutenant les enfants handicapés à travers un DPE inclusif, l'UNICEF a le potentiel pour devenir un défenseur encore plus important du rôle du DPE pour les plus marginalisés. Une initiative chaleureusement saluée, étant donné que le DPE est un domaine important nécessitant un « champion » d'aides.

Néanmoins, l'UNICEF doit continuer à augmenter ses contributions envers l'éducation préscolaire en tant que sous-secteur du DPE et rester un « champion » du DPE, utilisant son leadership pour montrer la voie aux autres organismes donateurs. Au vu de l'engagement incontestable de l'UNICEF envers le droit à l'éducation des enfants handicapés<sup>7</sup> et l'éducation inclusive (contre des environnements ségrégués), des investissements accrus ne pourraient qu'aider à développer davantage d'approches inclusives de l'éducation préscolaire et ainsi combler d'énormes lacunes en termes de connaissances et de fonds.

## RECUEIL D'OUTILS DE PLAIDOYER

Ce profil donateur est l'un des 10 plaidoyers pour l'APD. Il y a également quatre pays bénéficiaires de plaidoyer national, ainsi qu'un Rapport Général et une liste facile à utiliser pour soutenir la conception de programmes de DPE inclusifs visant à soutenir les enfants les plus marginalisés.



Une note méthodologique apportant plus d'informations sur la procédure d'analyse ainsi que tous les outils peuvent être consultés sur :

[www.light-for-the-world.org/inclusive-ecd-investment](http://www.light-for-the-world.org/inclusive-ecd-investment)

## Recommandations

L'UNICEF devrait :

- Jouer un rôle majeur dans l'augmentation des fonds alloués à l'éducation préscolaire en augmentant les fonds affectés à l'éducation préscolaire et préprimaire et ainsi viser à atteindre 10 % des aides totales allouées au secteur de l'éducation d'ici 2020.
- Assumer son rôle de chef de file défenseur de DPE et de l'éducation et protection de la petite enfance inclusifs ciblant explicitement les enfants les plus marginalisés et vulnérables, dont les enfants handicapés.
- Définir une approche explicite du développement inclusif de la petite enfance en commençant par l'éducation préscolaire et la communiquer à ses bureaux nationaux.
- Assurer le leadership au sein des groupes donateurs pour augmenter les fonds et permettre une meilleure coordination à travers les secteurs au niveau national.
- Promouvoir l'équité en veillant à ce que les sommes destinées à la petite enfance tentent de cibler les enfants les plus marginalisés, dont les enfants handicapés.

## À PROPOS DU RAPPORT DE RECHERCHE ET DES PROFILS DONATEUR

Light for the World et ses partenaires ont réalisé une analyse détaillée des aides versées par 10 donateurs pour soutenir le développement de la petite enfance. La Belgique, le Canada, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis sont les six donateurs bilatéraux analysés dans ce rapport aux côtés de quatre donateurs multilatéraux : l'Union Européenne, la Banque Mondiale, l'UNICEF et le Partenariat mondial pour l'éducation. Une attention particulière est portée dans cette étude aux engagements des donateurs envers les enfants vulnérables, risquant d'être marginalisés ou présentant un retard d'apprentissage en raison d'un handicap. C'est pourquoi, en plus des aides versées, les cadres stratégiques des donateurs ont également été analysés.

Light for the World et ses partenaires ont également fourni les données pour dresser les profils des donateurs.

**RÉFÉRENCES :** 1. UNICEF. Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 : *Résumé analytique*. New York, USA : Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; 2018. 978-92-806-4951-2. 2. Assemblée générale des Nations Unies. Convention relative aux droits de l'enfant *United Nations, Treaty Series*. 1989 ; 1577(3). 3. Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD), A/RES/61/106(2007). 4. UNICEF. *Orientation des programmes de l'UNICEF relatifs au développement de la petite enfance*. New York, USA : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Division des programmes, 2017. 5. Organisation mondiale de la santé ; Fonds des Nations unies pour l'enfance ; Groupe Banque mondiale. *Nurturing care for early childhood development: a framework for helping children survive and thrive to transform health and human potential*. Genève : Organisation mondiale de la santé ; 2018. 6. UNICEF. *Global Annual Results Report 2018*. GOAL AREA 1 Every child survives and thrives. New York : Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; 2019. 7. UNICEF. *The Right of Children with Disabilities to Education: A Rights-Based Approach to Inclusive Education*. Genève : Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté des États indépendants et les États Baltes (CEEICIS) ; 2012.